

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité:

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 14 février 1929.

Le comité de Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. L'Espérance, du comité permanent d'Administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 14 février 1929.

Le comité permanent d'Administration du service civil demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

D. O. L'ESPERANCE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue à l'égard dudit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, du comité permanent des Divorces, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 14 février 1929.

Le comité permanent des Divorces demande la permission de présenter son premier rapport comme suit:

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres à toutes fins, y compris la réception des dépositions sous serment relativement aux faits énoncés dans les pétitions en obtention de bills de divorce.

2. Etant donné le grand nombre de demandes de bills de divorce dont il a été donné avis, votre comité recommande que permission lui soit donnée de siéger durant tout l'ajournement du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.